

Présentation du réseau associatif de la pêche de loisir

Sommaire

1. **La structuration du réseau associatif de la pêche de loisir**
2. **Le rôle et les missions de la pêche associative**
3. **Les ressources financières et charges des structures associatives de pêche de loisir (SAPL)**
4. **Impact socio- économique de la pêche de loisir**

La pêche en France en 2025: chiffres clés

2e fédération associative de France
(après le football)

1 434 142
pêcheurs

dont :

2 886
pêcheurs amateurs
aux engins et aux filets

373 891
jeunes de moins de 18 ans

109 716
femmes



620 000 km
de cours d'eau*

623 000 ha
de plans d'eau*

115
espèces de poissons
d'eau douce en métropole**

* en France métropolitaine et outre-mer
- source IGNF / BD CarTHAgE®
** source inventaire INPN

12 949 612 €
d'aide à l'emploi
alloués pour les structures
soit **371** postes



Une adhésion
100 %
en ligne

48 % commandes directes internautes

52 % commandes auprès des
dépositaires (revendeurs ou AAPPMA)

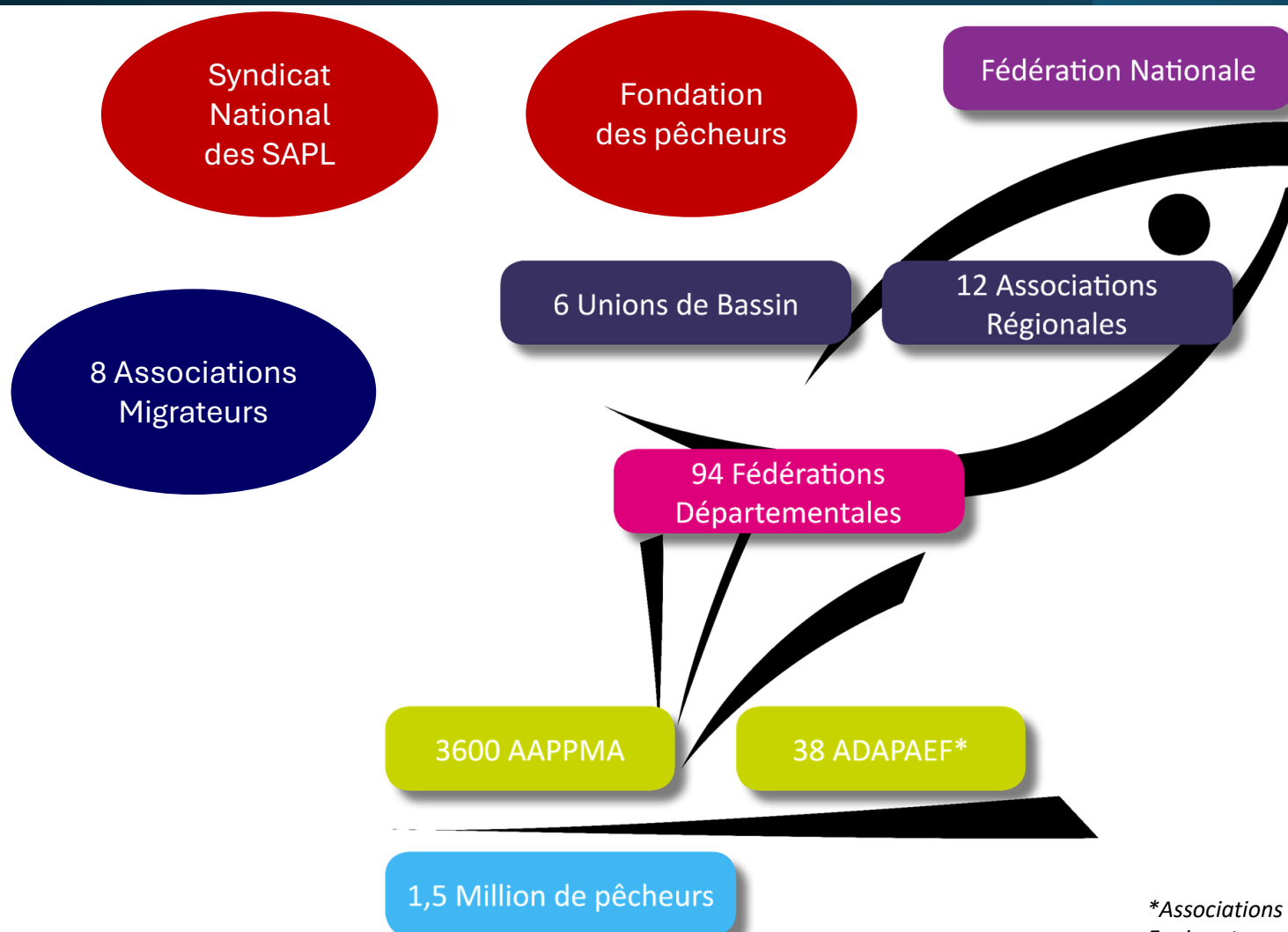
1. La structuration du réseau associatif de la pêche de loisir

Le réseau associatif de la pêche de loisir: vue d'ensemble

- **Structuration du réseau**

- La Fédération Nationale de la Pêche en France
- Le Syndicat national des structures associatives de pêche de loisir
- La Fondation des Pêcheurs
- Les Associations Migrateurs (au nombre de 8)
- Les Associations Régionales (au nombre de 12)
- Les Unions de bassin (au nombre de 6)
- Les Fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) (au nombre de 94)
- 3 400 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et 38 Associations Départementales Agréées de Pêche Amateur aux Engins et Filets (ADAPAEF)
- Les Clubs réciprocitaires
- *Focus sur les bénévoles*
- *Focus sur les salariés*
- *Focus sur les partenaires*

Le réseau associatif de la pêche de loisir: vue d'ensemble



**Associations Départementales Agréées de Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets*

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)



Partenaires

Ministère de la Transition Ecologique, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère de l'Education Nationale, OFB, Agences de l'eau, CDC Biodiversité, ENEDIS/RTE, EDF/SHEM et CNR, PNR, FFPS, SMGPF, CNAS, VNF

...

- Assure la représentation de la pêche de loisir en eau douce
- Définit, à travers ses commissions, la stratégie en matière de protection des milieux aquatiques et de développement du loisir pêche
- Produit les éléments généraux propres à positionner la pêche de loisir dans les domaines économique, social et institutionnel et de nouer des liens avec des partenaires au niveau national
- Accompagne financièrement les actions des fédérations départementales

Le Syndicat National des structures associatives de pêche de loisir (SNSAPL)



- **Organisation patronale (OP) qui a vocation à rassembler toutes les structures associatives de la pêche de loisir en leur qualité d'employeurs**
- Il promeut et défend les intérêts de ses adhérents auprès de toute instance
- Il leur apporte tous conseils, soutiens techniques, services et formations visant à faciliter leur fonction d'employeur

La Fondation des Pêcheurs (F3P)



- Née en 2016 par la volonté de la FNPF, reconnue d'utilité publique
- Mission : préservation des milieux humides et aquatiques continentaux par l'acquisition foncière (tous types de projets, du plus petit au plus grand)
- Outil de valorisation du réseau par la mise en avant de projets de restauration/préservation de territoires d'eau exemplaires et partenariaux
- Propositions par les Fédérations et associations sur la base de la fiche d'appel à projet
- 25 sites déjà acquis en France métropolitaine (374 ha dont 108 en eau, 17 km de linéaires de berge/cours d'eau, dans 22 départements)

*« Fondation des pêcheurs » est la dénomination utilisée à fin de communication par la Fondation 3P, reconnue d'utilité publique par décret en date du 29 août 2016 (J.O. du 31 août 2016).

Les Associations Migrateurs (AM)



- Apportent leur expertise et un appui technique aux gestionnaires de cours d'eau et d'ouvrages, contribuent voire coordonnent la mise en œuvre des plans et programmes institutionnels en faveur des poissons migrateurs
- Concourent à la connaissance, la gestion, la protection et la restauration des populations de poissons migrateurs à l'échelle des bassins hydrographiques
- Mettent en œuvre et évaluent les programmes d'actions à l'échelle des bassins versants, participent à l'élaboration d'études, suivis...en faveur des poissons migrateurs
- Collectent, capitalisent, partagent, valorisent, diffusent les données et les connaissances sur les poissons migrateurs

Les Associations Régionales (AR)



Partenaires

Région, Agence de l'Eau, EDF,
enseignes spécialisées,

...

- Regroupent et coordonnent les FDAAPPMA d'une même région administrative
- Contribuent au développement de la pêche de loisir et à l'éducation à l'environnement
- Veillent à l'attractivité pêche en nouant des liens avec les Régions, notamment grâce à des conventions pluriannuelles d'objectifs, et contribuent à l'élaboration de stratégies touristiques intégrant le loisir pêche

Les Unions de Bassin (UB)



Partenaires

Agences de l'eau

...

- Regroupent et assurent la représentation des FDAAPPMA d'un même bassin hydrographique;
- Assoient les compétences de nos structures en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques au sein des instances des Agences de l'eau et des Comités de bassin;
- Pilotent l'accord-cadre stratégique et financier entre les Agences de l'eau et les SAPL, et veillent à l'intégration des enjeux de la pêche associative dans les documents de planification (SDAGE).

Les Fédérations Départementales de Pêche (FDAAPPMA)



Partenaires

Conseil Départemental,
EPCI, Agence de l'eau,
Comité Départemental du
Tourisme, OT et SI

...

- Définissent, guident, coordonnent les actions des AAPPMA
- Déclinent la stratégie régionale de développement du tourisme pêche et mettent en œuvre des actions de promotion et de développement du loisir pêche
- Participent à la connaissance et la protection des écosystèmes aquatiques, du patrimoine piscicole
- Mettent en valeur et surveillent le domaine piscicole départemental, luttent contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson
- Favorisent l'information et la sensibilisation, et réalisent des actions d'éducation au fonctionnement des milieux aquatiques

Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)



Partenaires

Communes, OT et SI

...

- Détiennent et gèrent les droits de pêche sur les domaines publics et privés, mettent en valeur leurs parcours ;
- Favorisent l'information et la sensibilisation, et réalisent des actions d'éducation au fonctionnement des milieux aquatiques ;
- Protègent les milieux aquatiques, participent à des actions de restauration et contribuent à améliorer la connaissance des écosystèmes aquatiques.

Les Associations Départementales Agréées de Pêche Amateur aux Engins et Filets (ADAPAEF)

Dans nos rivières et estuaires de France, il subsiste un usage des engins et filets très mal connu du grand public : **la pêche aux engins et aux filets**.

Ces pratiques à **fort caractère patrimonial** sont héritées d'une manière de pêcher originale et différente de la pêche à la ligne.

Elles s'appuient exclusivement sur le sens de l'eau, l'expérience et l'observation.

C'est une pêche rustique qui tient plus de la tradition et de la connaissance du fleuve que de la technologie ou de la mode.

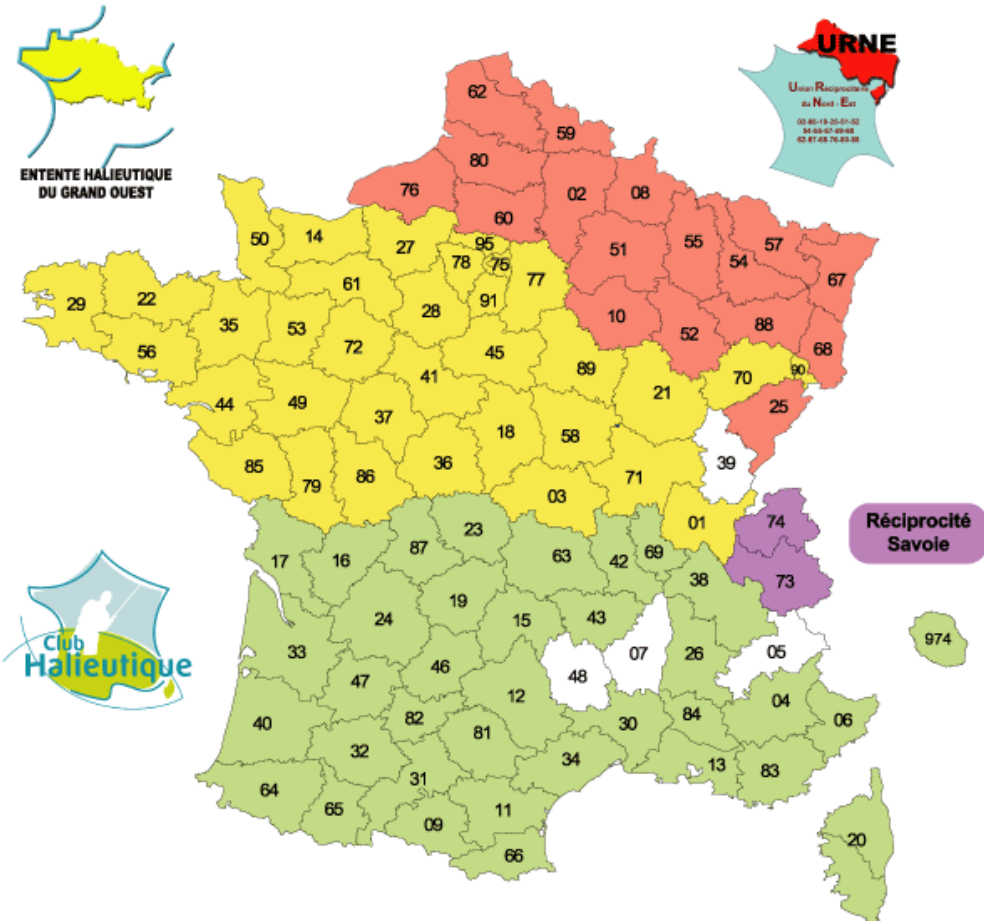
Les **Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets** sont structurés en associations agréées (ADAPAEF). Environ **4 000 en France**, ils sont représentés au niveau national par une association.

Un représentant des PAEF siège au Conseil d'Administration de la FNPF. Cette dernière dispose d'ailleurs d'une commission permanente dédiée à cette thématique, composée de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants.

Enfin, 5 représentants se rendent également à l'Assemblée Générales Annuelle de la FNPF.

Les clubs réciprocaires

Les accords réciprocaires



De nombreuses associations agréées de pêche ont décidé de s'associer afin de mettre en commun les territoires qu'elles gèrent : **c'est la réciprocité.**

Les FDAAPPMA ont peu à peu développé ce partage des territoires par le biais de la création de clubs réciprocaires. Cet immense espace de pêche est accessible par l'acquisition d'une carte de pêche interfédérale ou d'un timbre réciprocaire supplémentaire.

Focus sur les bénévoles

En complémentarité avec les équipes salariées, 68 000 bénévoles participent à la vie du réseau :

- **Vie statutaire, administrative et financière** : gestion de l'association, AG-CA-Bureau (Président, vice-président, trésorier, secrétaire...) et représentation politique
- **Actions de gestion piscicole** : entretien des cours et plans d'eau, alevinage et empoissonnement
- **Surveillance de la pêche et des milieux**
- **Opérations diverses** : aménagements, signalétique...
- **Animation** : formation et participation aux APN (et aux manifestations (salons, concours...))



Convivialité, plaisir, échanges/liens sociaux et pêche

Focus sur les salariés (1/2)

Le réseau associatif de la pêche de loisir emploie près de 1 000 salariés.

Dans les SAPL, il existe trois pôles de métiers:

Les métiers du « technique »	Les métiers du « développement »	Les métiers de l'« administratif »
Emplois ou missions liés aux travaux et études des milieux aquatiques et des ressources piscicoles	Emplois ou missions afférents au développement, à la communication, à l'animation et à la promotion du loisir pêche	Emplois ou missions afférents à la gestion administrative, financière, comptable, juridique et sociale
Exemples de métiers recensés: chargés de missions, ingénieurs hydrobiologistes, techniciens, pisciculteurs, agents technique, etc...	Exemples de métiers recensés: agents de développement, animateurs, gardes pêche, etc...	Exemples de métiers recensés: secrétaires comptable, assistants administratifs, comptables, juristes, etc...

Focus sur les salariés (2/2)

Selon les missions repères notamment attendues, les salariés sont positionnés sur un emploi conventionnel:

	Métiers du technique	Métiers du développement	Métiers de l'administratif
Emploi du niveau VI	Directeur(trice)		
Emplois du niveau V	Responsable technique	Responsable développement	Responsable administratif (ve) et financier (e)
Emplois du niveau IV	Technicien(ne) qualifié(e) et hautement qualifié(e)	Chargé(e) de développement	Assistant(e) administratif (ve)
Emplois du niveau III	Technicien (ne)	Agent de développement	Employé(e) administratif (ve)
Emplois du niveau II	Agent technique	Agent de surveillance	Agent administratif
Emploi du niveau I	Agent de service		

Focus sur les partenaires de la pêche associative

Les partenaires de la pêche associative

Ministères

- | Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature
- | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- | Ministère de l'Éducation nationale

Opérateurs de l'État et des collectivités

- | Agences de l'eau
- | Office français de la biodiversité
- | Voies navigables de France
- | Parcs naturels régionaux
- | Établissement public Loire
- | Gendarmerie nationale
- | Association des maires de France
- | Agence nationale de traitement automatisé des infractions

Milieux aquatiques et recherche

- | Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- | Muséum national d'histoire naturelle
- | Société française d'ichtyologie
- | Institut de recherche pour le développement
- | Club de la charte des salmonidés de repeuplement
- | North Atlantic Salmon Fund
- | Association santé poissons sauvages
- | Groupement de défense sanitaire France
- | Human initiatives for animals
- | Centre d'écologie fonctionnelle évolutive
- | Organismes de recherche universitaire

Sports, tourisme, loisirs

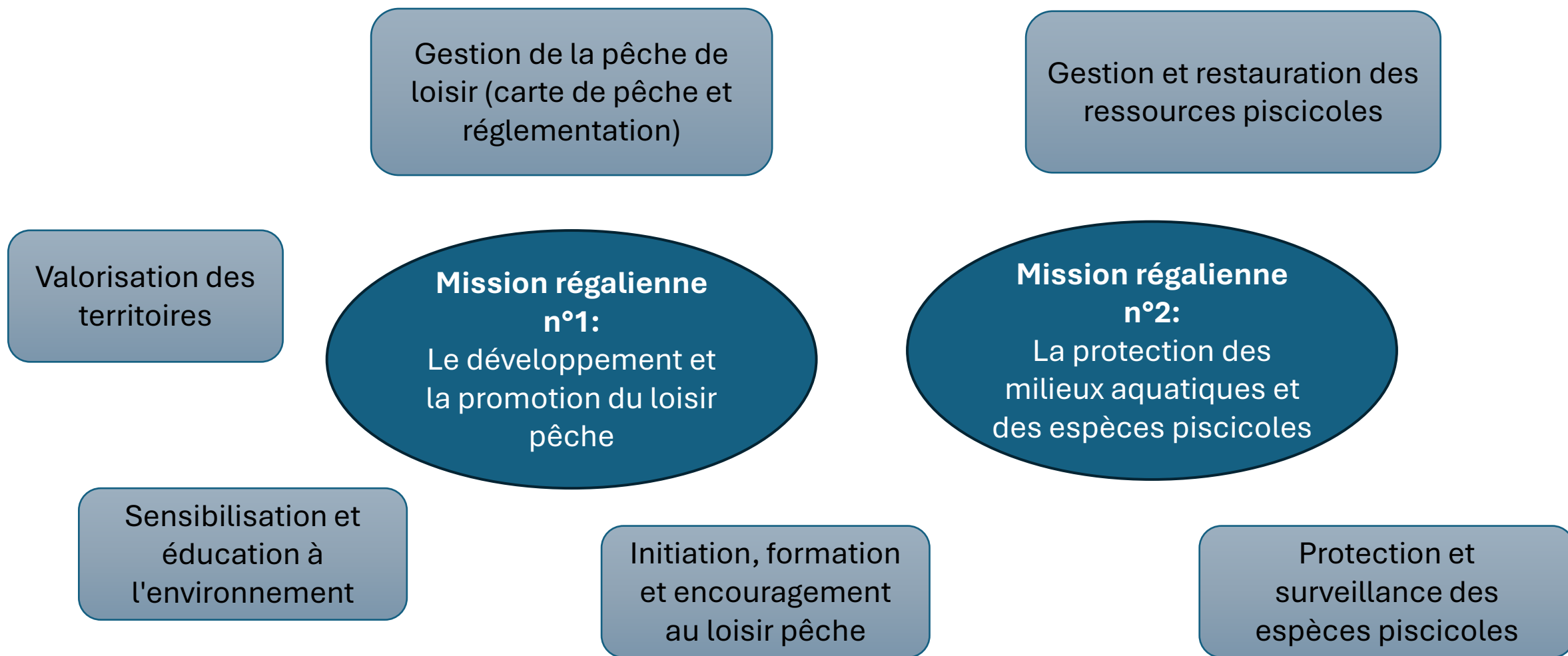
- | Fédération française des pêches sportives
- | Agence nationale pour les Chèques-Vacances
- | Centre national d'actions sociales
- | Fédération française des stations vertes de vacances et des villages de neige
- | Fédération nationale des Gîtes de France
- | Clévacances France
- | Vacances ULVF
- | Fédération des campeurs, caravaniers et camping-caristes
- | France Bénévolat
- | Groupement de l'industrie française d'articles de pêche

Entreprises

- | CDC Biodiversité
- | EDF / SHEM et CNR dans le cadre des compensations hydroélectriques
- | ENEDIS / RTE
- | Veolia Eau

2. Le rôle et les missions de la pêche associative

Les missions régaliennes du réseau associatif de la pêche de loisir: vue d'ensemble





Mission régaliennne n°1:

**Le développement et la
promotion du loisir
pêche**



Des actions majeures en vue d'une reconquête des effectifs

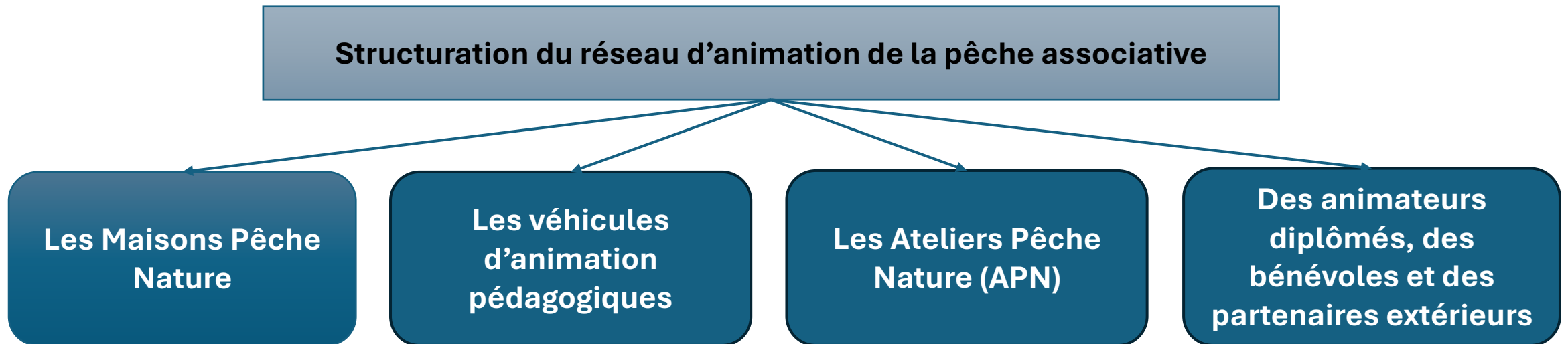
La reconquête des effectifs de pêcheurs passe par la fidélisation des publics existants et la recherche de nouveaux publics, donc de non-pêcheurs.

Cette exigence a induit une modification des objectifs du réseau associatif ces dernières années, les actions du réseau étant désormais orientées dans deux directions :

- **La structuration d'un réseau d'animation** permettant, dans les meilleures conditions, la découverte de la pêche et son apprentissage;
- **L'aménagement de l'ensemble des sites de pêche, et le développement d'un réseau de sites labellisés.**

Objectif n°1 : faire découvrir le loisir pêche

Au fil de ces dernières années, un véritable réseau d'animation s'est structuré, chargé de participer activement à la découverte et à l'initiation du public en mobilisant notamment les **agents de développement diplômés BP JEPS « Pêche de loisir »** des fédérations départementales pour l'encadrement des bénévoles des Ateliers Pêche Nature des AAPPMA.



Focus sur les Maisons Pêche Nature et les véhicules d'Animations Pédagogiques

Vitrines de la pêche et outils du développement départemental, les Maisons Pêche Nature



- Encadrent et coordonnent les actions d'animation des AAPPMA,
- Informent et forment les bénévoles des APN,
- Mènent des actions en direction des scolaires (convention Education Nationale),
- Développent des programmes d'initiation à la pêche et de découverte des milieux aquatiques pour les publics,
- Renseignent les publics sur l'activité de pêche et contribuent au développement du tourisme pêche.

La réalisation d'une telle structure nécessite une étude précise, un plan de financement solide et des partenariats institutionnels sûrs.

Les véhicules d'Animations Pédagogiques

- Permettent aux agents de développement de rayonner au plus près du terrain, d'aller à la rencontre des publics scolaires dans les établissements ou sur les sites à proximité immédiate,
- Facilitent le transport des supports et outils pédagogiques nécessaires aux animations en salle ou sur le terrain.



Focus sur les Ateliers Pêche Nature (APN)

Créés en 2007, les APN ont pour mission de faire découvrir la pêche à différents publics, de sensibiliser à l'environnement et d'assurer l'initiation aux différentes techniques dans le respect de nos valeurs. **Ils sont validés par les Présidents fédéraux qui en sont les responsables légaux.**



Ils sont animés soit par :

- les bénévoles des AAPPMA
- les cellules d'animation fédérales
- des moniteurs guides de pêche conventionnés ou des clubs sportifs

503 APN sont déployés sur l'ensemble du territoire.



Focus sur les animations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

- Chaque année, les SAPL réalisent sur l'ensemble du territoire un grand nombre d'actions consacrées à la **sensibilisation du grand public à l'environnement et plus particulièrement les thèmes touchant à l'eau et aux milieux aquatiques**. Ces actions sont menées lors de divers types d'événements : manifestations de type salon/foire, journées de sensibilisation, actions auprès de centres de Loisirs, etc...
- Les SAPL consacrent également une grande partie de leurs actions à la **sensibilisation du public scolaire** : principalement au niveau élémentaire et au collège, les séances peuvent avoir lieu directement au sein de l'établissement grâce à la mobilité des équipes, soit dans le cadre d'une sortie de terrain ou bien encore dans le cadre pédagogique exceptionnel qu'offrent les Maisons de la Pêche et de la Nature. *Une convention entre la FNPF et l'Education Nationale a d'ailleurs été renouvelée en juin 2026. Cette convention signée au niveau national permet d'établir un cadre pour des « conventions-filles » entre les fédérations départementales et l'Inspection Académique de leur territoire.*
- De plus, les SAPL s'impliquent également dans le **développement des actions d'animation sur le temps périscolaire** et peuvent proposer aux **municipalités** des **activités pédagogiques**.

Les actions d'animation des SAPL (chiffres 2022)

- **Les animations « Pêche » en 2022* :**
 - 5 665 demi-journées d'interventions;
 - Pour 46 331 enfants sensibilisés en moyenne et 4 561 adultes.
- **Les actions d'éducation à l'environnement en 2022* :**
 - 1062 demi-journées d'intervention pour 54 183 personnes sensibilisées (grand public) ;
 - 3 207 demi-journées d'intervention pour 64 841 enfants sensibilisés (publics scolaires).
- **35 FDAAPPMA disposent d'une convention de partenariat avec leur académie en tant qu'intervenant en milieu scolaire.**

Objectif n°2: faciliter la distribution de la carte de pêche



- ☐ Pour pêcher sur le domaine public et sur les lots gérés par les associations, chaque personne souhaitant pratiquer la pêche doit détenir une carte de pêche. Cette carte s'acquiert via le site www.cartedepeche.fr.
- ☐ Avec cette carte, elle devient adhérente à une AAPPMA et elle participe au financement des missions d'intérêt général des structures associatives de la pêche de loisir.
- ☐ Globalement, la variété de cartes de pêche correspond aux profils et attentes des différentes catégories de pêcheurs.

Objectif n°3: développer le tourisme pêche

**Un réseau de sites
de pêche adaptés et
labellisés**

L'atteinte d'un tel objectif passe par:

- **La qualification de l'offre de pêche ;**
- **La facilitation de l'accès à la pêche ;**
- **L'intégration du loisir dans les offres touristiques**

**Un réseau de
partenaires
touristiques**

**Un réseau
d'hébergements
« Pêche »**

**Un réseau de
communes
labellisées Stations
Pêche**

Focus sur les parcours de pêche labellisés



Des parcours « découverte » permettent aux débutants de découvrir et/ou de s'initier à la pêche dans les meilleures conditions d'accessibilité, de sécurité et de réussite des premières prises.

Situés le plus souvent à proximité des plans d'eau ou accessoirement en rivière ou dans certains petits biefs, ces parcours sont de dimension modeste offrant, si possible à proximité des bassins de population, un accès facile pour tous et un confort de pêche optimal.



Des parcours « Famille » sont accessibles aux familles ou groupes désirant pratiquer une pêche détente « récréative » et de qualité.

De dimension variable, ils offrent des conditions de pratique proche des parcours découverte (accessibilité, confort, sécurité, sanitaires) ainsi qu'une gamme d'activités pour la famille et les groupes (jeux pour enfants, autres activités de loisir), des conditions d'accueil favorable à la détente (coin pique-nique).



Les parcours « Passion » intéressent les pêcheurs confirmés par leur haute qualité piscicole et halieutique, par celle de leur gestion et de leur peuplement.

En fonction de leur localisation, de la configuration des sites, ils offrent des conditions d'accessibilité, de stationnement, des pontons de pêche, des cales de mise à l'eau des embarcations. Il pourra s'agir de parcours spécifiques : salmonidés, carpe, parcours de nuit par exemple...

Les parcours de pêche labellisés s'enrichissent de 30 nouveaux sites

635

parcours labellisés
ou en cours
de labellisation



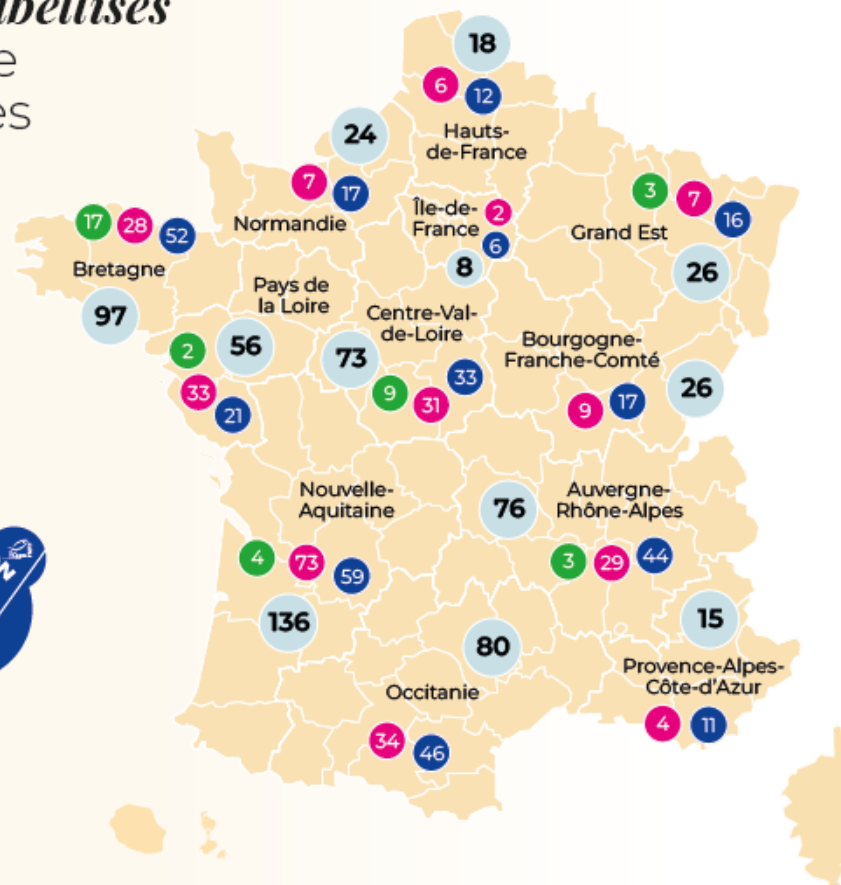
6 %



41 %



53 %



Les parcours de pêche labellisés en 2025

Focus sur les hébergements pêche



Logements ouverts à la location touristique (campings, meublés/gîtes, chambres d'hôtes, villages vacances, hôtels, colonies de vacances, classes de découvertes...), offrant des conditions optimales pour la pratique de la pêche.



Un **référentiel national** et une **Charte Qualité** identifient ces hébergements proposant aux pêcheurs et à leur famille des services, équipements, matériels, documentations, animations, etc...



La Charte Qualité détermine l'ensemble des critères à remplir pour l'obtention de la qualification groupés en trois principales rubriques :

Accueil

Proximité du ou des lieux de pêche, ouverture de l'hébergement pendant la période de pêche, personnalisation de l'accueil, proposition d'activités pour les accompagnants, fonds documentaire halieutique...

Services

Mise à disposition d'un local spécifique sécurisé pour stockage et séchage du matériel de pêche, d'un dispositif permettant la conservation d'appâts vivants, paniers repas à la demande...

Accessibilité à la pratique de la pêche

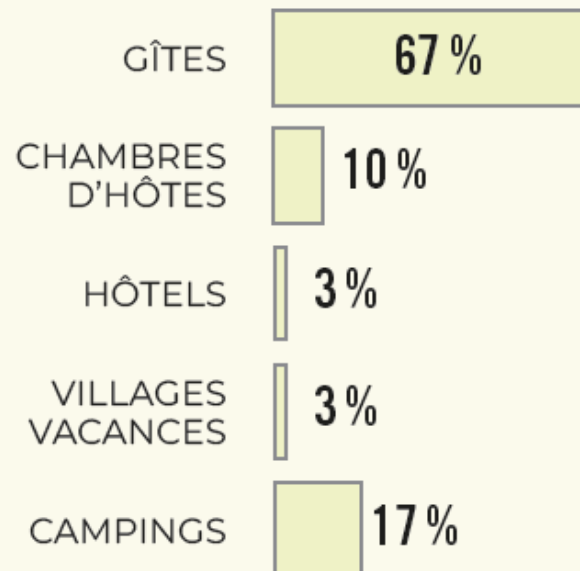
Délivrance de la carte de pêche, documentations spécifiques, liste des moniteurs guides de pêche et des détaillants d'articles de pêche...



Les hébergements Pêche, confort et qualité au bord de l'eau



512 hébergements
qualifiés Pêche



Les hébergements Pêche en 2025

Focus sur les stations pêche



Les stations Pêche sont issues d'un partenariat noué en 2016 entre la FNPF et la Fédération Française des Stations Vertes en vue de :

- Renforcer et améliorer le développement de destinations pêche de qualité ;
- Développer le tourisme pêche pour un public pêcheur et non-pêcheur;
- Mettre en relation les entités locales ;
- Mutualiser sur le développement de la pêche de loisir ;
- Valoriser les sites de pêche.

Le **label « Station Pêche »** est attribué aux communes Stations Vertes qui sont de véritables destinations touristiques de loisirs et de vacances, reconnues au niveau national comme des stations organisées, offrant des services et des loisirs au cœur d'une nature respectée et préservée, garantissant une gamme de séjours à décliner selon les envies, des lieux et des activités à vivre et à partager, et, ouvrant sur des terroirs.

A ce jour, 21 communes détiennent le label « Station Pêche », qui repose sur 10 engagements:

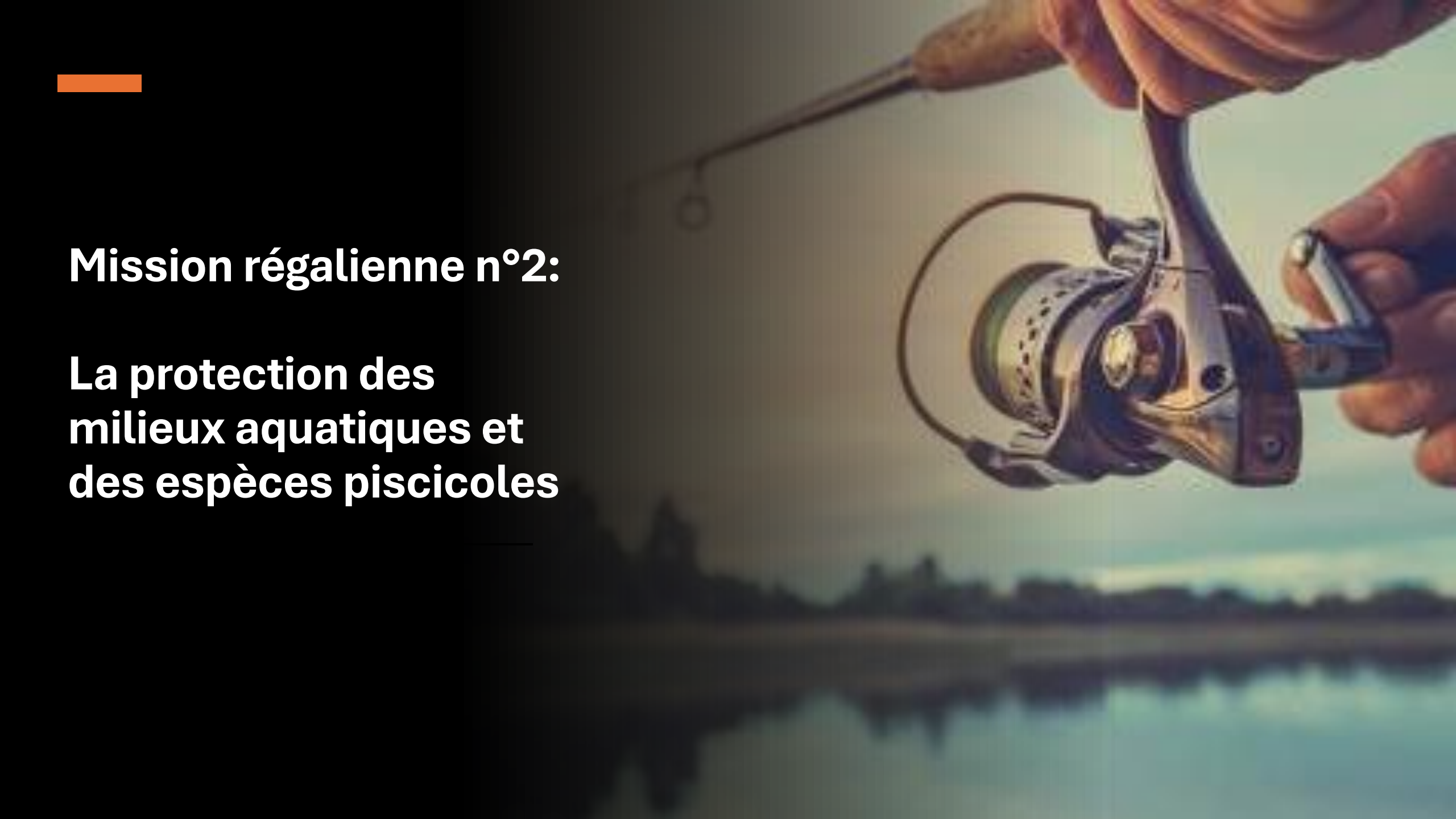
1. Proposer des espaces agréés dans un cadre paysager agréable
2. Proposer un service de conseil et d'information touristique, engagé dans une démarche de qualité
3. Proposer un hébergement diversifié et une restauration ouverte à l'année (ou en cohérence avec la fréquentation touristique)
4. Disposer de commerces et services adaptés aux demandes des touristes et visiteurs
5. Disposer d'une offre de loisirs de pleine nature
6. Avoir un programme d'animations et de festivités
7. Proposer une offre à destination des familles
8. Favoriser l'accessibilité tarifaire pour tous
9. Être engagé dans la démarche « Ecotourisme Station Verte »
10. Mettre en place une organisation performante pour coordonner et animer la Station Pêche

Les communes détenant les labels stations pêche



Focus sur le réseau de partenaires touristiques

- ❑ En vue de valoriser les actions menées par les SAPL, de promouvoir le développement du loisir et du tourisme “pêche”, des relations partenariales sont nouées avec certaines institutions, associations représentant les collectivités locales, le monde des loisirs et du tourisme ainsi que les représentants des hébergeurs.
- ❑ La construction d’un tel réseau permet de (d’) :
 - **intégrer le loisir et le tourisme “pêche” dans les démarches locales ;**
 - **créer des synergies nationales avec des partenaires nationaux** en vue de faciliter les relations des AAPPMA et des FDAAPPMA avec les mêmes partenaires mais, cette fois-ci, locaux.
- ❑ C’est ainsi que des conventions de partenariat entre la FNPF et des entités œuvrant, en particulier, dans le secteur touristique ont été conclues :
 - dans le **domaine de l’hébergement** avec notamment **VVF Villages, Clévacances France et la Fédération nationale des Gîtes de France ;**
 - dans le **domaine des collectivités locales** avec la **Fédération française des Stations Vertes**

A close-up photograph of a hand holding a fishing reel, with a fishing rod extending from the top left. The background is a soft-focus sunset over a body of water, with trees visible on the horizon. The scene is bathed in warm, golden light.

Mission régalienne n°2:

**La protection des
milieux aquatiques et
des espèces piscicoles**

Le réseau associatif de la pêche de loisir: acteur de référence dans la protection du milieu aquatique

Les structures associatives agréées de pêche de loisir (SAPL) agissent au quotidien en faveur du milieu et de la biodiversité aquatiques:

- ❑ Restauration/ rétablissement de la continuité écologique, sauvetage des poissons, renaturation des milieux et des habitats, études et suivis des espèces, protection des espèces sensibles, entretien des berges, recours contentieux notamment en cas de pollution des milieux..., **autant d'actions propres de ce réseau pour protéger les milieux aquatiques.**
- ❑ Collectrices d'un grand nombre de données qu'elles partagent avec les pouvoirs publics, universitaires, centres de recherche, professionnels publics et privés, les SAPL sont à même de porter les intérêts des milieux et des espèces auprès des institutions concernées.
- ❑ Leur expertise les amène ainsi à intervenir dans de grands dossiers environnementaux (préservation de certaines espèces comme l'anguille ou le saumon, effets du changement climatique, conciliation des usages...) .

Exemples d'actions des SAPL pour la biodiversité aquatique

Un suivi de l'état de certaines populations piscicoles: l'exemple du Saumon

- ▶ Le saumon atlantique, espèce migratrice emblématique, revient chaque année dans nos cours d'eau pour se reproduire. Néanmoins, les nombreuses atteintes au milieu aquatique ont largement fragilisé les populations, qui pour certaines ont disparu des cours d'eau qu'elles fréquentaient. L'espèce fait l'objet de plusieurs dispositifs de protection et de lourds programmes de restauration et soutien de la population par alevinage.
- ▶ De manière à ce que la pêche n'entame pas la pérennité des populations de saumon dans les rivières où il est présent et autorisé à la pêche, des Totaux Autorisés de Capture (TAC) sont définis à partir des suivis et des prévisions d'abondance des adultes. Sur les rivières où ces TACS existent, la pêche est arrêtée quand ils sont atteints. La gestion par TAC exige un suivi rigoureux et constant des captures.
- ▶ **Ce sont les pêcheurs de salmonidés migrateurs qui déclarent chaque capture de saumon.** Une collaboration FNPF/ OFB/ INRA et CNICS (Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés) permet de compiler et d'analyser ces déclarations pour apporter des connaissances sur le statut et l'évolution de l'espèce.

En 2025, la pêche du Saumon Atlantique en eau douce a été fermée en raison d'un effondrement préoccupant des populations mesuré par des remontées historiquement faibles ces dernières années et particulièrement depuis 2024.

Exemples d'actions des SAPL pour la biodiversité aquatique

La génétique des poissons et l'éco pathologie

Les SAPL contribuent activement aux recherches et actions sur la problématique de la génétique des populations sauvages.

- ▶ De nombreux travaux sont entrepris depuis plusieurs années par les SAPL pour connaître la génétique des espèces et établir un bilan du patrimoine génétique présent et sa répartition dans le réseau hydrographique. Ces études sont menées avec l'appui financier de la FNPF, qui participe également à des études à l'échelle nationale.
- ▶ Les SAPL réalisent des nombreuses opérations de suivis des peuplements piscicoles : pêche électrique, stations de comptage, enquêtes de panier... Ces opérations permettent de capturer et d'observer une grande quantité de poissons sauvages. La prise en compte des pathologies observées au cours de ces opération permet de :
 - Déterminer la nature et l'intensité de la pathologie ;
 - Rechercher les causes ;
 - Y remédier ;
 - Limiter les éventuelles contaminations ou extensions

Les salariés des SAPL sont régulièrement formés à l'éco pathologie.

Exemples d'actions des SAPL pour la biodiversité aquatique

Les documents de gestion des ressources piscicoles

❑ Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

Le PDPG constitue **une référence concernant l'état des milieux aquatiques** de chaque département. Il est **reconnu par la loi pour la reconquête de la Biodiversité** de la nature et des paysages du 8 août 2016 (Article L.433-4 du Code de l'Environnement).

C'est un document qui permet de **dresser un diagnostic précis de l'état des milieux aquatiques et des populations de poissons** et qui **planifie des actions à mettre en œuvre** au travers de Plans de Gestion Piscicole (PGP).

❑ Le Plan de gestion piscicole

Le Plan de Gestion Piscicole est réalisé par les AAPPMA dès lors qu'elles possèdent un droit de pêche.

L'objectif d'un PGP est le développement du loisir pêche à travers la protection et la restauration du milieu aquatique ainsi que la gestion durable de la ressource piscicole. Il dresse des diagnostics halieutique et écologique puis, après une phase de concertation, **propose un programme d'actions sur 5 ans** (développement du parcours de pêche, création d'habitats piscicoles, restauration de frayères...).

Exemples d'actions des SAPL pour la biodiversité aquatique

Les inventaires piscicoles

- ❑ Chaque année, les SAPL réalisent **des inventaires piscicoles** dans les cours d'eau de leur territoire. Le plus souvent réalisés par **pêche électrique**, les opérations sont **encadrées par un arrêté préfectoral** et **mises en œuvre par du personnel formé et qualifié**.
- ❑ Les inventaires permettent de **connaître la composition d'un peuplement piscicole sur un secteur** et de **mettre en évidence d'éventuelles perturbations**. Chaque inventaire est réalisé en suivant les étapes suivantes :
 1. **Capture des poissons** par la technique de pêche électrique;
 2. **Tri et inventaire** des poissons selon leur espèce et leur taille;
 3. **Comptage, mesures et pesées** des poissons;
 4. **Remise à l'eau** des poissons dans de bonnes conditions.

Exemples d'actions des SAPL pour la biodiversité aquatique

Les pêches de sauvegarde

- ❑ Les fédérations départementales sont régulièrement sollicitées pour effectuer des « pêches de sauvetage ».
- ❑ En effet, **lors de travaux** en cours d'eau (routiers, restauration, ...) ou **lors de phénomènes exceptionnels** (pollutions, baisses subites du niveau de l'eau) les poissons d'un site peuvent être en danger s'ils ne sont pas déplacés rapidement.
- ❑ Réalisées dans un cours d'eau ou un plan d'eau, ces opérations consistent à **extraire les poissons du milieu** concerné par pêche électrique.
- ❑ Après **une étape de mesures** (poids, tailles, etc.) **et de tri** (élimination d'espèces invasives), **les poissons sont transportés vers un autre site**. Ces opérations sont réalisées sur demande d'AAPPMA ou de collectivités. Elles demandent des moyens importants et mobilisent salariés et bénévoles.

Focus sur la garderie (1/2)

- ❑ L'acte de pêche est **encadré par une réglementation** visant à ne pas mettre en péril la ressource, c'est à dire préserver les milieux aquatiques et protéger les poissons.
- ❑ En respectant les règles, le poisson peut naître, vivre, grandir jusqu'à sa première reproduction, et cela dans de bonnes conditions environnementales. Ainsi, le pêcheur doit respecter notamment un nombre de cannes limité, un nombre maximum de captures, les périodes et horaires de pêche, les tailles légales de capture, les réserves de pêche, etc.

Focus sur la garderie (2/2)

- ❑ Pour s'assurer de l'efficacité de la réglementation, les AAPPMA, FDAAPPMA et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) entre autres assurent des **missions de contrôle et de surveillance**.
- ❑ Dans la plupart des départements, le réseau de surveillance est constitué d'une garderie fédérale et des garderies particulières des AAPPMA:
 - La **garderie fédérale/départementale** peut être **composée de gardes bénévoles et de gardes salariés** de la fédération départementale.
 - **La garderie particulière des AAPPMA** : Le garde particulier est commissionné par une AAPPMA dont il surveille les baux de pêche. Il est sous la responsabilité du président de son association.

- ✓ *Le garde pêche particulier a un **rôle de sensibilisation et d'information auprès des pêcheurs et des usagers des cours d'eau**.*
- ✓ *En tant que sentinelle des cours d'eau, il veille également au respect de la réglementation et sera un lanceur d'alertes vis-à-vis des pollutions et autres atteintes à l'environnement.*
- ✓ ***Chargé de certaines missions de police judiciaire**, il se trouve **sous l'autorité du Procureur de la République**. Il a le pouvoir de constater par procès-verbal tous délits ou contraventions portant atteinte aux milieux dont il a la garde et les infractions à la réglementation de la pêche. Les procès-verbaux sont envoyés au procureur de la République dans les cinq jours suivant la constatation du fait.*

3. Les ressources financières et charges des structures associatives de pêche de loisir (SAPL)

La carte de pêche : principale ressource financière du réseau associatif de la pêche en France (1/2)

En 2024, 1 393 920 pêcheurs se sont acquittés d'une carte de pêche.

Le nombre des cartes de pêche suit néanmoins une tendance baissière depuis plusieurs années.

En 2025, 1 434 142 cartes de pêches ont été délivrées.

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre de pêcheurs	1 393 920 (-4,68%)	1 462 454 (+0.83% sur 1 an)	1 450 458 (-1.86% sur 1 an)	1 477 981 (+0,53% sur 1 an)	1 470 193 (+4% sur 1 an)	1 418 155 (-2,86% sur 1 an)	1 459 939 (-4,48% sur 1 an)
Nombre cartes majeures	707 097	733 806	750 995	754 110	732 279	753 014	761 199
Nombre cartes journalières	251 586	264 548	262 666	273 965	303 122	252 203	265 479
Nombre cartes hebdomadaires	59 390	60 502	54 730	51 656	56 293	56 049	55 496
Nombre cartes mineures	146 812	154 491	137 733	135 670	129 751	117 004	122 832
Nombre cartes engins et filets	2 981	3 311	3 364	3 499	3 514	3 792	3 870
Nombre cartes – de 12 ans	179 160	189 785	183 784	197 724	192 550	185 121	199 911
Nombre cartes « femmes »	46 894	53 024	53 949	57 831	52 684	50 972	51 152
Migrateurs	2 365	2 987	3 237	3 526	(3 379)	(3 937)	(3 937)

La carte de pêche : principale ressource financière du réseau associatif de la pêche en France (2/2)

- **La carte de pêche permet de :**
 - contribuer au fonctionnement du réseau et au financement des missions d'intérêt général des AAPPMA, des fédérations à l'échelon départemental, de leurs associations régionales et unions de bassin et de la FNPF.
 - garantir le fonctionnement d'un réseau d'information, d'animation, de surveillance et d'éducation à l'environnement sur la totalité du territoire français;
 - garantir un accès à la pêche sur les parcours des AAPPMA, des associations en réciprocité et partout en France.
- Enfin, **l'adhésion du pêcheur** comporte une part qui alimente les Agences de l'eau chargées par la Loi de financer la politique de l'eau en France: il s'agit de la **redevance pour la protection du milieu aquatique (RMA)**. **Les pêcheurs sont les seuls usagers de loisir à payer une redevance.**

Ce que la carte de pêche finance...

Le montant total d'une carte de pêche comprend 3 éléments :

- **une Cotisation Pêche Milieux Aquatiques (CPMA)**. Elle est gérée par la FNPf qui la redistribue quasi-intégralement à ses structures (fédérations, associations locales, associations régionales, unions de bassin, associations migrateurs) pour les soutenir dans leurs missions.
- **des Cotisations statutaires**. Elles sont propres à chaque fédération départementale et chaque association locale, qui les utilise à des fins de fonctionnement et de financement des projets.
- **la Redevance Milieux Aquatiques (RMA)**. Elle est reversée à l'Agence de l'eau à laquelle est rattaché le département où a été effectué l'achat de la carte de pêche.



Focus sur la CPMA: une cotisation gérée par la FNPF quasi-intégralement redistribuée au sein du réseau associatif de la pêche de loisir



Cotisation pêche milieux aquatiques (CPMA)

Grandes lignes
de la répartition
budgétaire
de la FNPF*

26 M€

12,9 M€

d'aide à l'emploi
dans les fédérations
départementales

371 postes aidés
au sein de 94 fédérations

5,5 M€

d'aide aux fédérations
départementales et aux
associations migrateurs

pour la réalisation d'actions sur
les milieux, la biodiversité et
le développement du loisir pêche

6,3 M€

pour missions nationales :

- Communication nationale
- Gestion des cartes de pêche (CPMA et site cartedepeche.fr)
- Représentation nationale
- Coordination et soutien des structures
- Fondation des pêcheurs...

0,7 M€

d'aide à la structuration
des unions de bassin et
des associations régionales

0,6 M€

d'aide à la structuration
des associations migrateurs

* Apparaissent sur ce
schéma uniquement
les grandes masses
budgétaires

Focus sur les comptes d'exploitation des SAPL

Comptes d'exploitation: les revenus SAPL*

- **118 millions d'euros de revenus totaux** dont:
 - 74% de produits d'exploitation
 - 19% de subventions publiques
 - 8 % de financements autres
- **87 millions d'euros de produits d'exploitation** dont:
 - 45% de cotisations d'adhésions
 - 21% de recettes issues de SAPL
- **16% du total des revenus** (84% des subventions) concernent les **actions de préservation de l'environnement**.

**Chiffres issus des enquêtes menées pour la FNPF par les Cabinets TERRE D'AVANCE (en partenariat avec D-SIDD et Enalys) et EVAL&GO. Les données concernent l'année 2024.*

Focus sur les comptes d'exploitation des SAPL

Comptes d'exploitation: les charges SAPL*

- **92 millions d'euros** dont:
 - 42% de rémunérations des salariés
 - 30% de charges d'activités
 - 22% : actions de préservation de l'environnement
 - 6% : développement du loisir pêche et du territoire
 - 2% : éducation et sensibilisation à l'environnement et à la pêche (en particulier, les APN)
 - 28% d'autres charges

**Chiffres issus des enquêtes menées pour la FNPF par les Cabinets TERRE D'AVANCE (en partenariat avec D-SIDD et Enalys) et EVAL&GO. Les données concernent l'année 2024.*

4. Impact socio-économique de la pêche en France

Souhaitant établir un chiffrage actualisé de l'apport de la pêche associative de loisir à la création de richesse en France, la FNPf, accompagnée par le cabinet Terre d'Avance, a entrepris une étude au moyen de 2 enquêtes diffusées en ligne du 18 mai au 8 août 2025.

À partir des données collectées auprès de 17 000 pratiquants et des masses financières des SAPL sur l'année 2024, une estimation du poids socio-économique de la pratique à l'échelle nationale a ainsi été produite.

CHIFFRES CLÉS

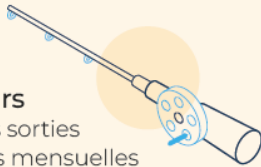
2,061

milliards d'euros :
le poids économique
de la pêche de loisir en France.



1 266 euros dépensés

chaque année en moyenne
par un pêcheur pour sa pratique.
Principaux postes de dépenses :
consommables (23 %), matériel (20 %)
et hébergement (15 %).



98 % des pêcheurs

effectuent de fréquentes sorties
dans l'année : 1 à 2 sorties mensuelles
(29 %) et plus de 2 fois par mois (47 %),
habituellement à la demi-journée (52 %)
ou à la journée (36 %) et à proximité
du domicile pour 69 % d'entre eux.

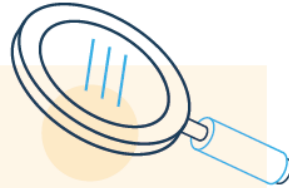


43 % des pratiquants

ont effectué un séjour pêche en 2024,
soit un total moyen de 22,2 jours par an.

12

millions de nuitées
globales ont été réalisées dans
le cadre d'un séjour dédié au loisir.



118

millions d'euros :
les ressources totales des fédérations
départementales investies dans
les ressources humaines et l'emploi
direct de plus de 900 salariés.

68 000

bénévoles mobilisés,
dont 38 % participent aux actions
de leur association de pêche. Parmi eux,
environ 41 000 élus dirigeants et plus de
25 000 bénévoles actifs : gardes-pêche (43 %),
actions pour l'environnement (20 %),
animations, initiations et formations
à la pêche (19 %).

35

Près de millions d'euros
sont dépensés par l'ensemble des SAPL
en faveur de l'environnement, dont plus
de 8 millions sont dédiés à la restauration,
l'entretien et des travaux d'aménagement
sur les milieux aquatiques.

L'impact économique de la pêche en France



L'impact économique de la pêche associative de loisir en France dépasse **2 MILLIARDS D'EUROS**



Source : étude Terre d'Avance en partenariat avec Enalys et D-SIDD, 2025

L'impact économique de la pêche en France

Les emplois générés : directs et indirects

